



PRÉFET DE LA SEINE- MARITIME

Liberté
Égalité
Fraternité

03 septembre 2021



Lettre d'information France Relance en Seine-Maritime

Édito



Pierre-André Durand
*Préfet de la région
Normandie, préfet
de la Seine-Maritime.*

La Seine-Maritime est un département fortement industrialisé, ce qui participe à sa richesse et à son dynamisme économique. Certaines des entreprises qui contribuent activement au développement du territoire sont également consommatrices intensives d'énergie, de chaleur ou d'électricité, et pour une partie d'entre elles fortement émettrices de gaz à effet de serre. Au total, et même si le secteur industriel n'est naturellement pas le seul contributeur aux émissions de gaz à effet de serre, le département se situe ainsi à la troisième place française derrière les Bouches du Rhône et le Nord.

Le plan France Relance propose un premier volet consacré à la transition écologique qui est une formidable opportunité de transformer nos systèmes de productions. Il ne s'agit pas de pénaliser un secteur d'avenir, l'industrie, au détriment de sa compétitivité, bien au contraire. Comme l'indique Arnaud Leroy, président de l'ADEME : « Investir dans la transition écologique, c'est à la fois préparer l'avenir mais aussi à court terme restaurer notre compétitivité, participer au dynamisme des territoires, créer de l'emploi et améliorer la qualité de vie de nos concitoyens ». En effet, les attentes des citoyens en termes de respect de l'environnement sont de plus en plus fortes et renversent en quelque sorte le paradigme économique : à l'avenir, les entreprises les plus vertueuses sur le plan environnemental disposeront d'un avantage compétitif sur leurs concurrents.

Je souhaite cette semaine attirer votre attention sur les dispositifs du plan France Relance qui peuvent vous aider à engager cette transition, et notamment les appels à projets de l'ADEME dont certains seront clôturés le 14 octobre. Destinés aux entreprises, aux collectivités et aux associations, ces mesures s'intègrent dans diverses thématiques dont la décarbonation de l'industrie, le développement de l'hydrogène renouvelable ou encore l'économie circulaire et le tourisme durable. Les acteurs du territoire ont su se saisir jusqu'à présent de ces différents dispositifs, avec notamment un important lauréat au dispositif décarbonation de l'industrie, et un projet d'écosystème hydrogène d'ores et déjà primé. Il faut que cette dynamique se poursuive afin que l'ensemble des acteurs bénéficient du soutien de l'État pour engager cette transition indispensable.

Sommaire

APPELS À PROJETS ET AIDES

Développement d'une filière française de carburant aéronautique durable.

AMI « Démonstrateurs de la ville durable »

MobBiodiv'Restauration 2021

Programme « Plantons des haies ! »

Soutien aux auteurs et aux talents d'avenir des secteurs du cinéma et de l'audiovisuel

Soutien à la diffusion culturelle et à l'éducation à l'image

TABLEAU DE BORD

Carte des lauréats de la dotation de soutien à l'investissement local « Rénovation énergétique des bâtiments des communes »

Quelques chiffres en Seine-Maritime

FOCUS SUR ...

Les dispositifs de l'ADEME



Développement d'une filière française de carburant aéronautique durable

Cet appel à projets vise à soutenir des projets de recherche et développement portés par des entreprises, seules ou associées au sein d'un consortium, qui accélèrent la mise sur le marché de solutions ambitieuses, innovantes et durables, depuis les phases de recherche industrielle jusqu'à la démonstration opérationnelle. Il pourra également financer les travaux d'ingénierie préalables à la décision d'investissement. L'appel à projets est doté d'une enveloppe prévisionnelle pouvant aller jusqu'à 200 M€.

Deux vagues de sélection sont programmées : la première vague se clôturera le **15 octobre 2021**, et la seconde vague se clôturera le **29 avril 2022**.

Pour accéder au cahier des charges : <https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/recherche-innovation>

Plus d'informations : https://www.economie.gouv.fr/files/files/directions_services/plan-de-re-lance/20210727_CP_carburant_aeronautique.pdf

AMI « Démonstrateurs de la ville durable »

La Banque des Territoires, en partenariat avec l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) pour les projets situés dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville en renouvellement urbain, lance cet AMI, doté de 305 millions d'euros. Il vise la création d'un réseau national de démonstrateurs, à l'échelle d'îlot ou de quartiers, illustrant la diversité des enjeux de transition écologique et de développement durable des espaces urbains français.

La première vague se termine le **10 septembre 2021**, la seconde vague le **5 novembre 2021** et une troisième vague est prévue **au cours du premier semestre 2022**.

Plus d'informations : <https://www.banquedesterritoires.fr/ami-demonstrateurs-de-la-ville-durable>

MobBiodiv'Restauration 2021 - Deuxième session

L'AAP MobBiodiv'Restauration 2021 – deuxième session a pour but de soutenir des projets visant la restauration des écosystèmes terrestres secs, de leurs fonctionnalités et des espèces qui y sont inféodées. Doté d'une enveloppe de 3,5M € (crédits du plan France Relance et de l'OFB), il est mis en œuvre dans la volonté de l'OFB d'appuyer des actions locales de restauration de ces écosystèmes. Vous avez **jusqu'au vendredi 24 septembre 2021** pour répondre à l'appel à projets.

Pour déposer votre dossier et pour plus d'informations : <https://www.ofb.gouv.fr/actualites/restauration-ecologique-lofb-lance-deux-appels-projets>

Programme « Plantons de haies ! »

Ce programme a pour objectif d'aider les agriculteurs qui souhaitent favoriser la biodiversité autour et à l'intérieur de leurs cultures en reconstituant les haies bocagères qui les entourent et en implantant des alignements d'arbres (agroforesterie intraparcellaire). L'appel à projets est composé de deux volets : le premier portant sur le financement de projets d'implantation de haies et d'arbres intraparcellaires, le second portant sur le financement d'actions d'accompagnement et d'animation dans les territoires afin de susciter des projets de plantation, faciliter leur montage et leur réalisation, ainsi qu'assurer leur cohérence et leur pérennité.

Vous avez **jusqu'au vendredi 1^{er} octobre 2021** pour répondre à l'appel à projets.

Plus d'informations : <https://draaf.normandie.agriculture.gouv.fr/Mesure-5-2-appels-a-projet>

Soutien aux auteurs et aux talents d'avenir des secteurs du cinéma et de l'audiovisuel

Les auteurs et nouveaux talents intervenant dans les secteurs du cinéma, de l'audiovisuel et de la création numérique, pourront bénéficier de plusieurs dispositifs :

- Une nouvelle aide au programme d'auteur ;
- Le lancement d'un appel à projets dédié à des équipes de jeunes diplômés (couple auteur/producteur) ;
- Le renforcement des soutiens du CNC aux formats courts et nouveaux formats qui servent de marchepieds aux jeunes talents (1 M€).
- La Fémis et d'autres écoles de cinéma (Cinefabrique, Kourtrajmé) bénéficieront d'un investissement exceptionnel pour mieux accueillir les jeunes talents et développer notamment leurs solutions de e-learning (1,3 M€).

Les bénéficiaires peuvent se rapprocher du CNC pour s'informer des aides disponibles et formaliser leur demande d'aide.

Plus d'informations : <https://www.economie.gouv.fr/plan-de-relance/profils/entreprises/mesures-soutien-auteurs-talents-cinema-audiovisuel>

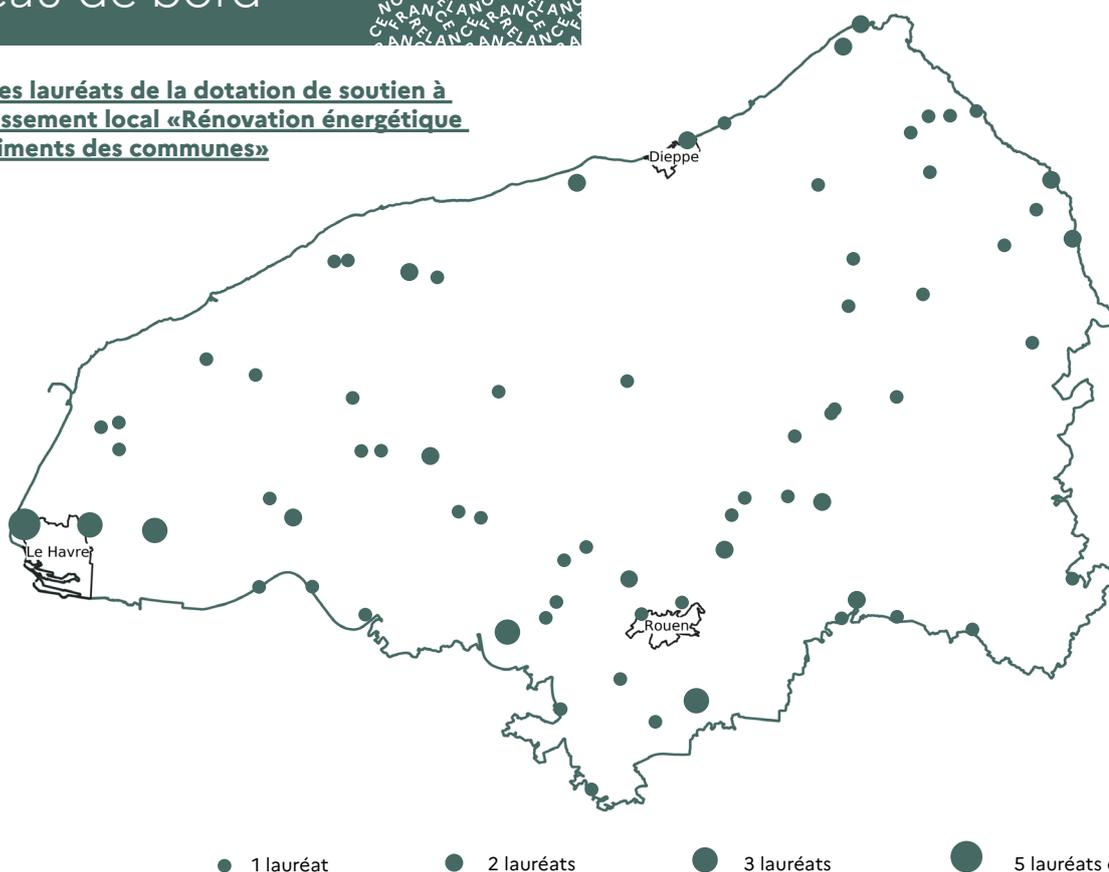
Soutien à la diffusion culturelle et à l'éducation à l'image

Le CNC ouvre un appel à projets doté de 2 M € pour conforter ou faire émerger de nouvelles pratiques et actions de diffusion culturelle auprès du public jeune, avec comme cible prioritaire les 15-25 ans. Il s'agit notamment de se saisir de l'enjeu primordial de redynamisation de la fréquentation des lieux de diffusion culturelle (notamment des salles de cinéma) par cette génération. Vous avez **jusqu'au vendredi 1^{er} octobre 2021** pour répondre à l'appel à projets.

Pour déposer votre dossier : <https://www.culture.gouv.fr/Aides-demarches/Appels-a-projets/Tous-les-appels-a-projets-France-Relance/Soutien-aux-Quartiers-culturels-creatifs-QCC>

Plus d'informations : https://www.cnc.fr/professionnels/aides-et-financements/multi-sectoriel/appel-a-projets-pour-les-1525-ans_1464243

Carte des lauréats de la dotation de soutien à l'investissement local «Rénovation énergétique des bâtiments des communes»



Consultez la liste des lauréats de la subvention DSIL - Rénovation thermique sur : <https://www.prefectures-regions.gouv.fr/normandie/content/download/84441/544082/file/2021.0715-DSIL%20RT%20-Publication%20site%20internet.pdf>

Quelques chiffres en Seine-Maritime

Écologie

72 projets retenus pour la rénovation énergétique des bâtiments de l'État, pour **36,4 millions d'€** de subventions.

7 796 dossiers MaPrimeRénov acceptés depuis le début de l'année.

12 projets friches retenus, pour un total de **4,9 millions d'€** de subventions accordées.

21 projets lauréats des appels à projets de l'ADEME pour **9,7 millions d'€** de subventions.

Compétitivité

11 042 entreprises bénéficient d'une baisse des impôts de production, soit un gain total de plus de **246 millions d'€**.

15 entreprises industrielles bénéficient de l'AAP de soutien à l'investissement dans les territoires pour un total de **7,9 millions d'€**.

20 entreprises industrielles bénéficient des AAP sectoriels pour un total de **26,6 millions d'euros**.

Cohésion

8 897 contrats d'apprentissage ont déjà bénéficié de l'aide exceptionnelle.

6 578 aides ont été versées pour l'embauche des jeunes.

1 654 jeunes sont entrés en CIE (contrat initiative emploi) et PEC (parcours emploi compétences).

Plan de soutien

23 900 entreprises bénéficient du fonds de solidarité, pour un total de **384 millions d'€**.

9 000 entreprises ont souscrit un prêt garanti par l'État, pour un total de **1,47 milliards d'€**.

21 900 entreprises concernées par l'activité partielle, soit **455 millions d'€** d'indemnités.

Les dispositifs de l'ADEME

Dans le cadre du Plan de relance, l'État a confié environ deux milliards d'euros à l'ADEME sur la période de 2020 à 2022. Cette enveloppe inédite représente un doublement de son budget qui doit permettre de soutenir les initiatives des acteurs économiques en faveur de l'environnement. C'est notamment le cas dans le département de la Seine-Maritime, où près de 10 millions d'euros de subventions bénéficient à 21 lauréats.

Les mesures de France Relance opérées par l'ADEME portent sur les thématiques suivantes :

- La décarbonation de l'industrie ;
- Le déploiement de l'hydrogène renouvelable bas carbone ;
- Le recyclage des plastiques et l'économie circulaire ;
- La dépollution pour la reconversion des friches ;
- Les démarches écologiques des TPE-PME ;
- Le tourisme durable.

Le focus de la semaine porte sur deux dispositifs qui sont ouverts jusqu'au 14 octobre 2021.

1. Décarbonation de l'industrie

À qui s'adresse le dispositif ?

Les entreprises industrielles.

En quoi consiste le projet ?

Toute opération menant à une réduction des émissions de gaz à effet de serre du site industriel ou de l'entreprise, que ce soit au niveau des procédés industriels ou des équipements produisant des utilités industrielles. Ces opérations doivent répondre aux deux conditions suivantes :

- Montant d'investissement supérieur à 3 millions d'euros. À noter que pour les projets de taille plus modeste, le guichet de l'ASP concernant la décarbonation des outils de production peut couvrir certaines dépenses.
- Une réduction des émissions directes de gaz à effet de serre

Pour plus d'informations : <https://agirpoulatransition.ademe.fr/entreprises/dispositif-aide/20210628/decarb-22021-98>

Contacts

sebastien.huet@ademe.fr

2. Soutien à la chaleur bas carbone

Il existe deux appels à projets.

Biomasse Chaleur Industrie Agriculture Tertiaire (BCIAT)

Les établissements concernés par le présent appel à projets sont des entreprises du secteur industriel, agricole et tertiaire privé. Le dispositif porte sur des installations de production de chaleur supérieures à 12 000MWh/an, à partir de biomasse en substitution à des énergies fossiles.

Plus d'informations : <https://agirpoulatransition.ademe.fr/entreprises/dispositif-aide/20210630/bciat2021-125>

Contacts

guillaume.lefrancois@ademe.fr

Combustibles solides de récupération (CSR)

Cet appel à projets (Énergie CSR 2021) prévoit la mise en œuvre d'un nouveau mécanisme de soutien au fonctionnement pour la chaleur industrielle issue de Combustibles Solides de Récupération.

Destiné aussi bien aux collectivités territoriales qu'aux entreprises industrielles, agricoles et tertiaires, il s'inscrit à la fois dans une logique de réduction des émissions de CO2 liées à la production de chaleur industrielle et dans une politique de développement de l'économie circulaire.

Pour plus d'informations : <https://agirpoulatransition.ademe.fr/entreprises/dispositif-aide/20210315/energiecsr2021-49>

Contacts

guillaume.lefrancois@ademe.fr

Attention !

Les appels à projets BCIAT et CSR ne sont pas cumulables.